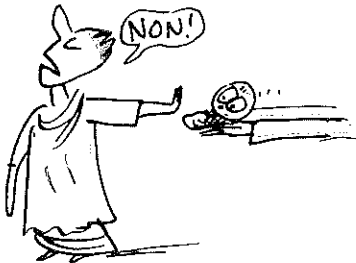


Histoire des droits de l'enfant

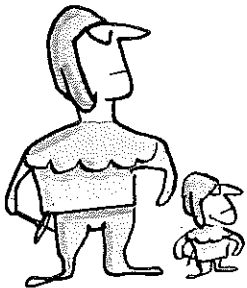
◦ Dans l'**Antiquité**, le *pater familias*, le père de famille, a le droit de vie et de mort sur son enfant.



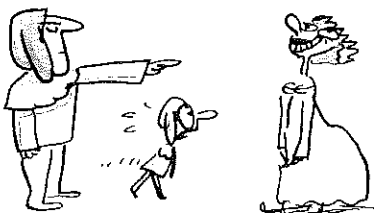
◦ La loi romaine lui permet d'accepter ou de refuser le bébé à sa naissance.



◦ Au **Moyen Âge**, les peintures montrent les enfants comme des adultes en miniature.



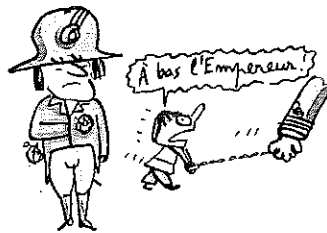
◦ Au **XVII^e siècle**, l'enfant est mieux respecté. Mais son père conserve tous les droits sur lui. Par exemple, il peut le marier de force.



◦ Au **XVIII^e siècle**, Jean-Jacques Rousseau explique que « l'enfant a des manières de voir, de penser, de sentir qui lui sont propres ».



◦ En **1789**, les révolutionnaires reconnaissent que les enfants sont des individus et ont des droits.



◦ Mais les lois rétablies par l'empereur Napoléon 1^{er} redonnent les pleins pouvoirs au père. Il peut par exemple, pour corriger son fils, le faire mettre en prison.



◦ À partir de **1889**, en France, maltraiter ou négliger un enfant peut être puni par la loi.



◦ Le **20 novembre 1959**, la Déclaration des droits de l'enfant est adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies. Proposé par la Pologne, c'est le premier texte international qui protège les enfants.

◦ La Convention internationale des droits de l'enfant est adoptée le **20 novembre 1989**. Les États reconnaissent que les enfants ont des droits et des besoins différents de ceux des adultes.